Plan de repérage

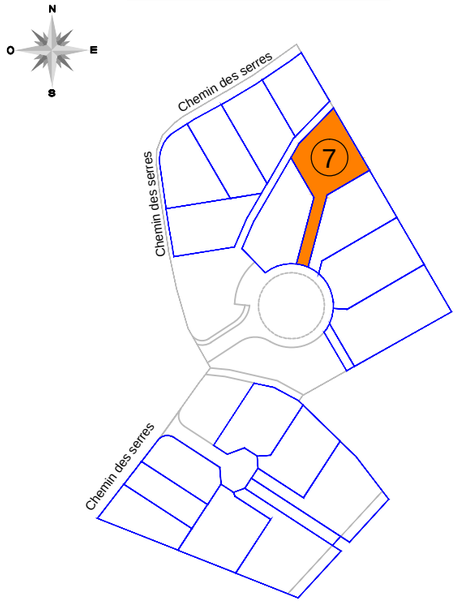

Légende

- Application cadastrale
- Emprise du lot
- Emprise constructible pour l'habitation (hors annexes), construction limitée au niveau RdC
- Stationnement non clos en dalle stabilisante à la charge de l'aménageur
- MT S22 — Coffret technique
- 104.50 — Points de niveaux avant travaux
- Accès pièton à la parcelle, revêtement au choix à la charge de l'acquéreur

Surface de plancher maximum: 250m²

Surface imperméable maximum: 300m²

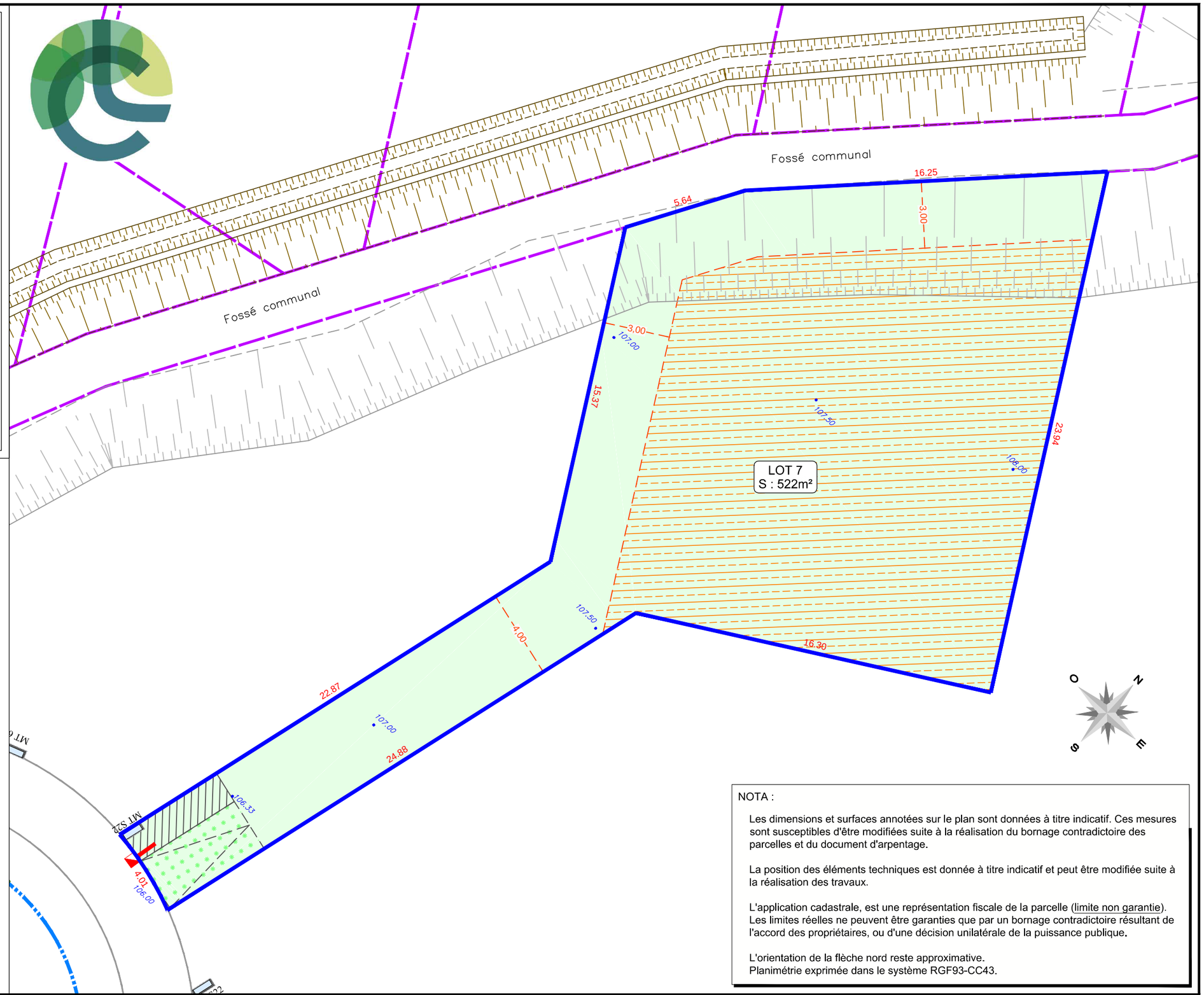

NOTA :

Les dimensions et surfaces annotées sur le plan sont données à titre indicatif. Ces mesures sont susceptibles d'être modifiées suite à la réalisation du bornage contradictoire des parcelles et du document d'arpentage.

La position des éléments techniques est donnée à titre indicatif et peut être modifiée suite à la réalisation des travaux.

L'application cadastrale, est une représentation fiscale de la parcelle (limite non garantie). Les limites réelles ne peuvent être garanties que par un bornage contradictoire résultant de l'accord des propriétaires, ou d'une décision unilatérale de la puissance publique.

L'orientation de la flèche nord reste approximative.
Planimétrie exprimée dans le système RGF93-CC43.

Dossier n° 27731	Echelle : 1/ 175	Date : 03 / 08 / 2022

CABINET SIRAGUSA
GEOMETRES EXPERTS
Parc Club du Millénaire - Bât 4
1025, Av. Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.99.136.136
Fax : 04.99.136.137
Email : geometre@siragusa.fr

FDI HABITAT

COMMUNE DE MARGON

LOTISSEMENT "LOUS CROUSES"

Secteur "Lous Crouses" Ancien chemin de Caux

LOT n°7

PLAN DE VENTE